

# SNPTRI

# la cgt

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DES PERSONNELS D'EXPLOITATION DU 6 DÉCEMBRE 2018

Le 06 décembre 2018, tu es appelé à choisir des représentants dans les différentes instances de ton service mais aussi au niveau ministériel.

↘ Si tu es **Personnel d'Exploitation RBA dans une DIR ou une DEAL**, tu votes pour :

- ⇒ la Commission Administrative Paritaire (CAP) locale des PE de la DIR ou de la DEAL
- ⇒ le Comité Technique (CT) de la DIR ou de la DEAL ;
- ⇒ le Comité Technique Ministériel (CTM).

↘ Si tu es **Personnel d'Exploitation RBA en DDT-M** tu votes pour :

- ⇒ la CAP de rattachement en DIR,
- ⇒ le CT de la DDT-M



- ⇒ le CTM.

↘ Si tu es **Personnel d'Exploitation VN/PM en DDT-M, DIRM, DEAL ou DM**, tu votes :

- ⇒ au CT de ton service,
- ⇒ à la CAP Centrale VN/PM des PE
- ⇒ au CTM.

↘ Si tu es **Personnel d'Exploitation dans une Direction Territoriale (DT) de Voies Navigables de France (VNF)**, tu votes :

- ⇒ au CT Unique de ta direction,
- ⇒ au CT Unique de VNF,
- ⇒ au Conseil d'Administration (CA) de VNF,
- ⇒ à la CAP locale des PE de ta Direction Territoriale,
- ⇒ à la CAP Centrale des PE VN/PM,
- ⇒ au Comité Technique Ministériel (CTM).

**#jevotecgt**  
le 6 décembre

# SNPTRI

# la cgt

# Pourquoi voter ?

## CAP

Je vote à la CAP des personnels d'exploitation (AE, CE, CEEP), adjoints, adjoints techniques, Agents de Maîtrise et agents de Maîtrise principaux

Les gouvernements successifs au service du MEDEF et de la finance attaquent sans cesse la fonction publique et le statut des fonctionnaires. Au nom de la libre concurrence, de l'économie du marché, l'utilisateur devient client, le niveau de service diminue et la proximité disparaît. Pour le gouvernement les garanties données par le statut de la FP tant pour les agents que les usagers deviennent des entraves. Tous ces reculs n'améliorent rien pour les agents et les usagers.

**L'application du PPCR a déstructuré le statut général et les statuts particuliers, avec comme conséquences l'allongement des carrières créant des inversions en cas de promotion pour certains.**

Le gouvernement veut vider les CAP de toutes leurs prérogatives dans le cadre d'AP 2022 pour ne laisser que la partie disciplinaire. Promotion, mutation, situation individuelle des agents seraient laissées à la seule discrétion de l'employeur.

↘ Si tu es un agent en détachement sans limitation de durée (DSLSD) ou en détachement dans une collectivité, tu votes :

- ➔ au Comité Technique de la collectivité ;
- ➔ à la CAP de ta catégorie dans la collectivité ou le cas échéant au centre de gestion départemental ;
- ➔ à la CAP des PETPE de l'état dans un service du MTES.

Ton vote au CT de la collectivité sera compté pour la représentativité des OS au CHSCT de la collectivité, pour le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et le Conseil Commun de la Fonction Publique.

## LES COMITÉS TECHNIQUES

Les Comités Techniques ont vocation à examiner toutes les questions concernant l'organisation des services, l'évolution des effectifs, des lieux de travail, des budgets, des recrutements, l'égalité professionnelle, des qualifications, etc. Ils permettent la signature d'accords majoritaires si plus de 50 % des voix sont favorables.

## LES CHSCT

Les CHSCT ont vocation à examiner toutes les questions concernant la sécurité, l'hygiène, la santé des personnels, les plans de prévention, les conditions de travail. Ce sont des enjeux primordiaux dans cette période de réduction des effectifs, d'intensification du travail, des réorganisations, ...



## POURQUOI VOTER ?

Le résultat des votes dans les différents **Comités Techniques** seront la base de la représentativité dans le service pour les **Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**, mais aussi du **Comité Local d'Action Sociale (CLAS)** et autres instances.

Le résultat du vote au **CTM** sert de base à la représentativité pour le **CHSCT Ministériel**, le Comité Ministériel d'Action Sociale (CIAS), la Commission Ministérielle de la Formation Professionnelle, etc...

Les votes au CTM servent de base pour la représentativité des organisations syndicales au niveau de la Fonction Publique, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État et le Conseil Supérieur Commun de la Fonction Publique.

Voter est un droit, mais aussi un devoir pour ne pas laisser les autres décider à ta place.





# SNPTRI

# la cgt



## MISSIONS SERVICE PUBLIC

Les missions Entretien, Travaux et Exploitation sur les réseaux et infrastructures réalisées par les personnels à l'Etat comme à la Territoriale dans le cadre du Service Public financé par l'impôt permettent à tous les citoyens de se déplacer sur le territoire sans surcoût. Mais le

gouvernement comme les précédents veut se débarrasser de la gestion de ces réseaux en les privatisant au profit des sociétés concessionnaires autoroutières ou en les transférant aux collectivités qui sont étranglées par la baisse des dotations globales de fonctionnement (DGF), et elles veulent appliquer la même politique. Cela est due à la baisse des budgets de régénération et d'entretien des réseaux, qui a comme conséquence la dégradation rapide de ce patrimoine, en témoigne le viaduc de l'A15 à Gennevilliers et d'autres dans les collectivités. **Le SNPTRI combat cette politique régressive qui n'a qu'un seul but abandonner ou privatiser les réseaux infrastructures au profit du patronat qui a terme fera disparaître le service public conformément au rapport d'Action Publique(AP) 2022.**

### Le SNPTRI-CGT revendique :

⇒ l'arrêt des privatisations et l'externalisation de nos missions ainsi que la suppression des effectifs,

⇒ Un Service Public unique national des réseaux et infrastructures (routes, Voies Navigables et Ports Maritimes) ;

⇒ le retour dans le giron de l'état des réseaux et infrastructures privatisées ;

⇒ la complémentarité entre les différents modes de trans-

### Des enjeux primordiaux !

Améliorer les conditions de travail et de vie des personnels et de leur famille sont les combats de la CGT.

Les choix politiques et économiques amplifient les coupes sombres dans la fonction publique. Les réductions drastiques des missions, des services, des effectifs, la privatisation des missions, des réseaux sont dans le programme du gouvernement avec le dossier « Action Publique 2022 ».

Tous les secteurs d'activité de nos catégories sont impactés tant à l'État, dans les Établissements Publics que dans les Collectivités.

### La CGT se bat contre :

⇒ les privatisations et l'externalisation de nos missions,

⇒ les réductions d'effectifs,

⇒ notre revendication prioritaire est la création d'un service public d'État recouvrant l'ensemble des missions concernant les réseaux et les infrastructures.

**Seule la CGT est sur le front pour combattre les privatisations, alors que certaines OS approuvent ou laissent faire.**

### C'est contre toutes ces offensives que le SNPTRI CGT revendique :

⇒ un statut unique dans la fonction publique pour les 3 versants (FPE, FPT et FPH) avec des statuts particuliers liés aux spécificités des missions,

⇒ une consolidation du statut général avec des droits et devoirs renouvelés,

⇒ le maintien du concours comme unique mode de recrutement sur des emplois statutaires,

⇒ une revalorisation immédiate du point d'indice,

⇒ une base de grille indiciaire à 1 800 € brut mensuels dans la fonction publique,

⇒ un déroulement de carrière linéaire sur 35 ans maximum,

⇒ la transformation de toutes les primes en rémunérations indiciaires,

⇒ le maintien des indemnités liées aux organisations,

⇒ le maintien et l'élargissement des prérogatives des CAP locales et nationales.

### Régime indemnitaire

La CGT s'oppose à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

**#jevotecgt**  
le 6 décembre



# SNPTRI

# la cgt



ports ( routes, fer, Voies Navigables, Ports Maritimes ) permettant de répondre aux enjeux sociétaux, environnementaux et d'aménagement du territoire.

## STATUTAIRE

Le PPCR a fait exploser le statut particulier des PETPE et amplifier des inégalités de traitement aux personnels d'exploitation, les cadres d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise exerçant les missions de service public sur les réseaux et infrastructures par des aberrations et des iniquités entre les agents du corps et cadres d'emplois. Depuis 20 ans, la CGT demande le classement des agents de maîtrise en catégorie B, et pour les CEE et CEEP accès à la catégorie B sans perte de rémunération et sans inversion de carrière. Le SNPTRI-CGT s'y est opposé et continue à le faire.

**Nous avons obtenu du MTES la révision statutaire pour les personnels d'exploitation, mais continuons à revendiquer un statut particulier prenant en compte l'égalité de traitement, le pyramidage du corps et le déroulement de carrière.**

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail des personnels exerçant sur les réseaux et infrastructures se sont dégradées par la suppression des missions et des effectifs, la baisse des moyens matériels et budgétaires. Des accidents impactent les agents au quotidien, dans l'exercice de leurs missions entraînant des traumatismes physiques et psychiques. Les employeurs publics ne respectent pas leurs engagements et bafouent le rôle et prérogatives des CHSCT, c'est d'ailleurs pour cela qu'il veut les supprimer.

**LE SNPTRI-CGT combat toute remise en cause des CHSCT et de leurs attributions en faisant prendre en compte les risques professionnels des personnels.** C'est grâce à l'action collective que nous avons pu gagner que le MTES oblige ses chefs de service à produire des fiches de suivi d'exposition et attestations d'exposition à l'amiante depuis l'entrée de l'agent dans le Ministère afin que nos droits ne puissent pas être lésés.

## RETRAITE-SERVICE ACTIF

La réforme des retraites annoncée par le Président de la République qui veut instaurer une retraite à points pour tous les salariés et agents publics de ce pays qui au passage supprime les régimes spéciaux donc notre service actif obtenu par la lutte, aura comme conséquence la baisse des pensions et le rallongement de la carrière une nouvelle fois.

**Le SNPTRI-CGT se prononce contre cette réforme et revendique la retraite à 60 ans, pour les personnels** d'exploitation et les cadres d'emplois adjoints techniques et agents de maîtrise qui exercent des missions pénibles et dangereuses :

**une retraite en catégorie active avec l'obtention du service actif pour ceux qui ne l'ont pas et 25 % de bonification ce qui permettrait de partir à 52 ans sans rallongement de carrière et perte de pension.**

**#jevotecgt**  
le 6 décembre

